

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA DIRECTION DU CIUSSS DE LA CAPITALE NATIONALE ACCUSÉE DE MAUVAISE FOI

(Québec, le 20 octobre 2016) — Après plusieurs années de relations de travail tendues, le syndicat au CSSS de la Vieille-Capitale accuse la direction de faire preuve de mauvaise foi.

Dans un grief déposé auprès de la direction ce matin, le syndicat dénonce la direction et ses représentantes et représentants de faire preuve d'un « *comportement discriminatoire, arbitraire, abusif et de mauvaise foi en ne contribuant pas à établir des rapports ordonnés entre les parties, ni à favoriser de bonnes relations avec les salariées* ».

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Québec-Sud (CSN) réclame donc, la somme d'un million de dollars pour les préjudices subis durant les onze dernières années.

« Nous trouvons malheureux d'être rendus à ce stade, mais nous n'en pouvons plus et les personnes que nous représentons non plus. Quand les personnes viennent nous voir avec des problèmes, nous savons que leurs droits ne sont pas respectés. Nous faisons les démarches que l'on doit faire, malgré que nous sachions que la direction s'en fout. Nous nous sentons totalement impuissants », s'exclame Jacques Guérin, président du syndicat. « Nous avons tenté par tous les moyens d'améliorer les choses, par des rencontres, des appels et même de la médiation à deux reprises. À chaque fois, à titre d'exemple, la direction s'engage à respecter le processus et le délai d'affichage des postes alors que dès le lendemain, son jeu recommence. Et que ce soit au niveau des problèmes d'affichages de poste ou du surcroît de travail, la direction finit par reconnaître le problème, la plupart du temps, quelques jours seulement avant l'arbitrage qui était prévu. Ce qui a pour effet d'occasionner des dépenses inutiles pour le syndicat et pour l'employeur. Le lendemain, rien ne va plus encore une fois et le stratagème recommence. Nous sommes tannés, la direction rit de nous ».

Cette situation perdure depuis au moins onze ans et risque de s'étendre avec la création du Centre intégré universitaire de la Santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale qui est le nouvel employeur de plusieurs gestionnaires des anciens Centres de santé et des services sociaux (CSSS) de la région, donc de plusieurs gestionnaires de la Vieille-Capitale, qui eux, sont à l'origine du problème que dénonce le syndicat. Il y a lieu de s'inquiéter quand la nouvelle directrice des ressources

humaines qui était auparavant au CSSS de la Vieille-Capitale déclare : « *Si on doit déroger à la convention collective pour le bien-être de l'organisation, on va le faire* ».

« *Nous sommes en droit de savoir si tout cela n'est pas voulu et planifié* », avance Denis Bertrand, vice-président régional pour la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN). « *Rappelons-nous que la création du CIUSSS de la Capitale-Nationale découle de la réforme du ministre de la Santé et des Services sociaux. Les cadres ont été nommés et mis en place par M. Barrette incluant ceux de la Vieille-Capitale qui occupent aujourd'hui des postes stratégiques à la direction des ressources humaines. Est-ce le ton que le ministre a voulu donner à cette structure monstrueuse? Est-ce que le ministre croit vraiment que cela va améliorer l'environnement de travail où la motivation des salarié-es?* »

« *Ce n'est pas juste parce qu'on ne s'entend pas sur la portée des clauses de la convention collective, mais c'est cette espèce d'attitude de « je-m'en-foutisme » et de non-respect qui émane de la direction et des gestionnaires qui exaspère. Ce sont des personnes qui sont payées par nos taxes et impôts pour bien gérer nos établissements de santé et ils préfèrent jouer au chat et à la souris avec les salarié-es; des personnes qui croulent sous une charge de travail excessive, qui sont démotivées et dévalorisées. Le comportement de la direction écœure. C'est inacceptable et nous avons la ferme intention de tout mettre en œuvre pour que les salarié-es soient entendus et respectés* », affirme Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec–Chaudière–Appalaches (CSN).

« *Les gestionnaires ont tout le temps pour s'acharner sur notre monde, pour les faire rentrer au travail alors qu'ils sont encore malades ou blessés, mais ils n'ont pas le temps de nous donner une réponse dans les délais prescrits à la convention collective. C'est un monde malade, c'est certain* », conclut M. Guérin.

À propos du CCQCA-CSN et de la FSSS-CSN

Fondé en 1918, le Conseil central de Québec–Chaudière–Appalaches (CSN) regroupe les syndicats CSN sur le territoire de la Capitale-Nationale et de la région de Chaudière–Appalaches. Il représente 240 syndicats et plus de 45 000 membres dans tous les secteurs d'activités.

La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), est la plus grande organisation syndicale en santé et services sociaux. Elle représente près de 130 000 membres dans toutes les régions du Québec.